



Chaque membre s'engage à respecter la charte.  
Merci d'écrire très lisiblement, si vous signez le contrat pour la 1<sup>ère</sup> fois .

Nom de l'adhérent:..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone... :..... Portable:.....

Courriel : .....

.Prix au Kg : 9 €	Quantité pour le 23/10 ( vac, scol )	Quantité pour le 20/11	Quantité pour le 18/12	Prix Total par catégorie
Poulet 1,5 Kg environ				13,50 x .... =
Poulet 1,8 Kg environ				16,20 x .... =

Montant Contrat : .....

. Règlement de l'intégralité en 1 chèque / 2 chèques / 3 chèques maximum à l'ordre de :

« FERME Jean BARRERE »

Fait le 11 septembre 2018

signature de l'adhérent :

La productrice : *Chrystèle Marchand*

**Reçu à conserver après signature du relais**



**Dates des distributions : 23/10 – 20/11 – 18/12 de 18h40 à 19h30 au Bialé**

.NB : poulets remis à une association, si non récupérés . Si pb , joindre le relais ( contact ci-dessous )

Marie-Françoise RODRIGUEZ et Harriet PEDEZERT, relais du contrat poulets Bio de l'Amap d'Oloron Ste Marie, attestent avoir reçu de l'amapien , le paiement pour confirmation de son engagement d'achat, en 1 chèque / 2 chèques / 3 chèques max. pour un montant de ..... €.

Fait le 11 septembre 2018

Le bon fonctionnement de l'AMAP dépend de la participation de chaque adhérent auprès des producteurs et de l'organisation.  
**Prière de vous noter à la table centrale lors de chaque distribution.**

**Vos contacts pour la saison**

**Relais AMAP** : Marie- Françoise RODRIGUEZ . 05 59 34 46 49 / 06 73 91 99 54 [rodriguez.denis0888@orange.fr](mailto:rodriguez.denis0888@orange.fr)

**La Productrice** : Chrystèle MARCHAND à Monein 06 89 85 61 33 [chrystelemarchand@orange.fr](mailto:chrystelemarchand@orange.fr)